



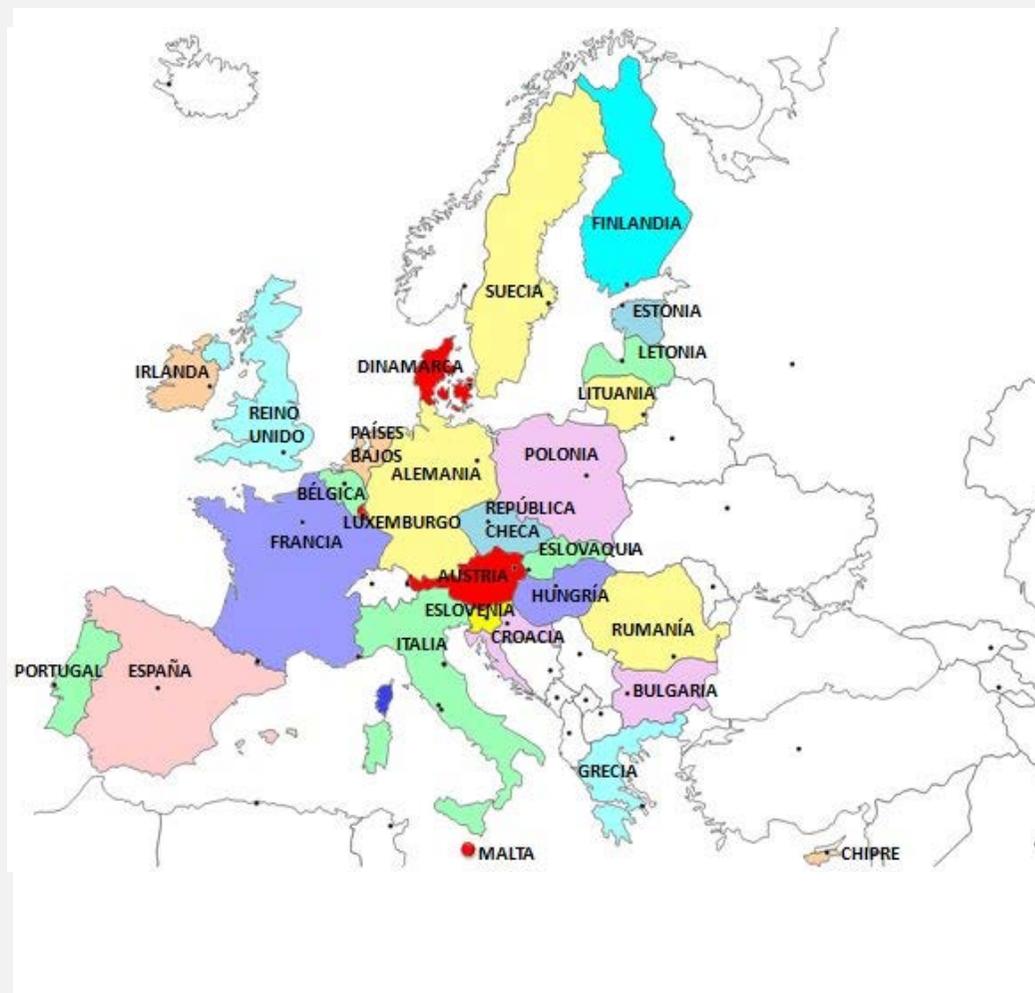
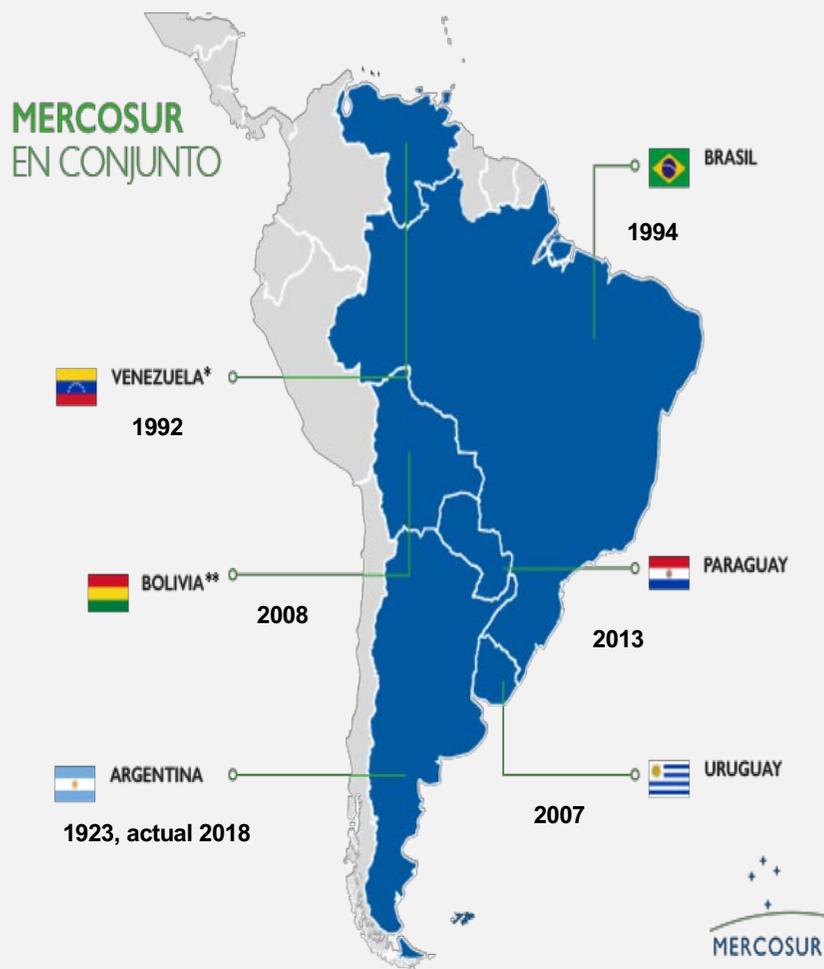
Regards croisés sur les règles et les pratiques en droit de la concurrence en Amérique Latine et la France / Union Européenne

Ariel Irizar/Emmanuel Dieny

Plan Général

- I – Présentation Mercosur
- II – Comparaison des systèmes de droit de la concurrence
- III – Cas commun : l'affaire des écrans LCD
- IV – Focus : la procédure de clémence

I - MERCOSUR-EU



MERCOSUR

(Marché Commun du Sud)

- Depuis 1991
- Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay
- Venezuela (suspendu depuis 2017)
- Bolivie (en phase d'adhésion)
- Chili, Colombie, Equateur, Pérou (associés)
- + de 14 millions de km²
- + de 295 millions de personnes
- 5^{ème} économie mondiale

MERCOSUR

- Libre circulation des biens et services
- Tarifs douaniers communs
- Politique commerciale commune
- Pas d'autorité supranationale

II - MERCOSUR / UE

Droit(s) de la concurrence

Principes et objectifs

Une différence de philosophies

- UE : intégration des marchés et bien-être du consommateur
- Mercosur : bien-être du consommateur

Une différence de mise en œuvre

- UE
 - ✓ cumul des règles et principe de primauté
 - ✓ mise en œuvre par une autorité administrative supra-nationale et articulation avec les autorités nationales
 - ✓ développement du *private enforcement*

Une différence de mise en œuvre

- Mercosur
 - ✓ protocole de Défense de la Concurrence
 - ✓ pas d'autorité supra-nationale, action des seules autorités nationales
 - ✓ “*private enforcement*” au niveau national uniquement, et récent
 - ✓ pas de régime d'aides d'Etat

Mais des outils similaires

- Droit des ententes
 - ✓ concertations expresses ou tacites entre entreprises ayant pour objet ou pour effet de fausser la concurrence
 - ✓ illustrations

ENTENTES - Illustrations

- Fixation **de prix** en commun
- **Limitation de la production** (fixation de quotas de production ou de vente)
- Echange d'**informations** confidentielles
- Concertation lors **d'appels d'offres**
- **Répartition** de marchés/de clientèle entre concurrents

- Droit des abus de domination

- ✓ abus, par une ou plusieurs entreprises, de la position de force dont elle(s) dispose(nt) sur un marché au détriment de ses clients (abus d'exploitation) et/ou des concurrents (abus d'éviction)
- ✓ spécificité française : l'abus de dépendance économique

ABUS - Illustrations

- ***Abus d'exploitation***
 - ✓ prix excessifs
 - ✓ ventes liées
 - ✓ refus de vente
- ***Abus d'éviction/d'exclusion***
 - ✓ clauses d'exclusivités
 - ✓ rabais fidélisants
 - ✓ prix prédateurs

- Contrôle des concentrations

- ✓ examen, *a priori* et/ou *a posteriori*,
- ✓ des restructurations d'entreprises
- ✓ pouvant leur faire acquérir une certaine puissance sur le marché dont elles pourraient abuser

CONTROLE DES CONCENTRATIONS

Prise de controle

Fusion

Acquisition d'actions, d'actifs, de fonds de commerce

Joint Ventures

Seuils

**Chiffres d'affaires des Parties
déclenchant l'obligation de notification**

CONCENTRATIONS

ARG	✓
BRA	✓
PAR	✓
URU	✓
VEN	✗
FRA	✓
EU	✓

CONTROLE DES CONCEN- TRATIONS

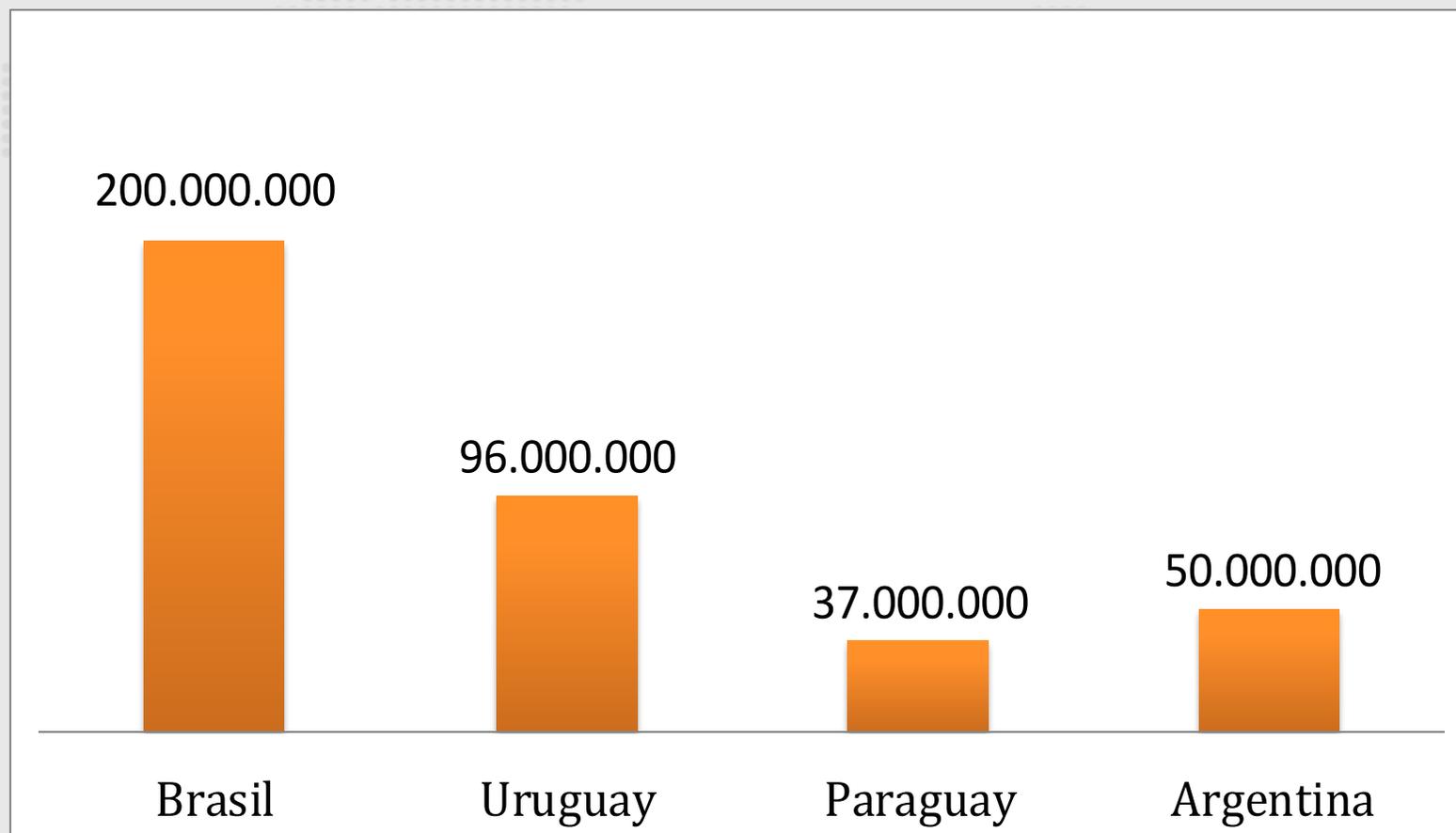
ARG	✓
BRA	✓
PAR	✓
URU	✓
VEN	✗
FRA	✓
EU	✓

COUTS/ FEES

ARG	✓
BRA	✓
PAR	✓
URU	✗
VEN	✗
FRA	✗
EU	✗

PRISE DE
CONTROLE/SEUILS

SEUILS POUR NOTIFICATIONS MERCOSUR



Seuils pour notification UE et F

- UE
 - ✓ seuil n° 1 : 5 mds €/250 mls €
 - ✓ seuil n° 2 : 2,5 mds €/seuils nationaux
- France
 - ✓ droit commun : 150 mls €/50 mls €
 - ✓ commerce de détail : 75 mls €/15 mls €
 - ✓ outre-mer : 75 mls €/15 mls €

- Soumission à une autorité administrative
- Décision
 - ✓ autorisation sans engagements
 - ✓ engagements
 - comportementaux
 - structurels
 - ✓ refus
- France (et bientôt UE ?) : intervention possible du pouvoir politique

CONCENTRATIONS

ARG	POST/ PRE
BRA	PRE
PAR	POST
URU	PRE
VEN	NON
FRA	PRE/ POST
EU	PRE

PRE/POST

ARG	✓
BRA	✓
PAR	✓
URU	✗
VEN	✗
FRA	✗
EU	✗

SANCTIONS
LATE FILING

ARG	✓
BRA	✓
PAR	✗
URU	✓
VEN	✗
FRA	✓
EU	✓

SANCTIONS
GUN JUMPING

MERCOSUR-FRANCE-EU

- ARG ✓
- BRA ✓
- PAR ✓
- URU ✓
- VEN ✓
- FRA ✓
- EU ✓

Ententes

- ARG ✓
- BRA ✓
- PAR ✓
- URU ✓
- VEN ✓
- FRA ✗
- EU ✓

Abus de position dominante

- ARG ✓
- BRA ✓ >20% pdm
- PAR ✓
- URU ✓
- VEN ✓
- FRA ✓
- EU ✓

Accords verticaux

PRATIQUES - PROCEDURE

DEBUT

FACULTES D'INVESTIGATION

SANCTIONS

BRA

D'office
et par
saisie

LARGES: descentes/saisies

Sanction pécuniaire, Injonction,
Injonction de publication,
Interdiction + prison



PAR

Ídem

MOINS LARGES: mesures
conservatoires

Sanction pécuniaire, Injonction



URU

Ídem

MOINS LARGES: mesures
conservatoires

Sanction pécuniaire, Injonction,
Injonction de publication,



VEN

Ídem

MOINS LARGES: mesures
conservatoires

Sanction pécuniaire, Injonction



PRATIQUES - PROCEDURE

DEBUT

FACULTES D'INVESTIGATION

SANCTIONS

ARG

D'office
et par
saisie

LARGES: descentes/saisies

Sanction pécuniaire (30%)
Injonction, Injonction de
publication, engagements,
Interdiction
Effet des programmes de
conformité



FRA

Ídem

LARGES: descentes/saisies

Sanction pécuniaires,
mesures conservatoires,
interdictions, injonctions,
engagements, publication
prison/amende



EU

Ídem

LARGES: descentes/saisies

Sanction pécuniaires, interdictions,
injonctions, engagements,
publication

PRATIQUES - PROCEDURE

MERCOSUR

CLEMENCE

APPEL

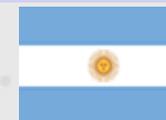
INDEMNITES

ARG

OUI

OUI

OUI



BRA

OUI

OUI

OUI



PAR

NON

OUI

OUI



URU

L'auto-dénonciation
comme atténuant

OUI

NON



VEN

NON

OUI mais ne suspend
pas

OUI



FRA

OUI

OUI

OUI



EU

OUI

OUI

OUI

III - POURSUITE GLOBALE D'ENTENTE : LE CAS DES ECRANS LCD (LIQUID CRYSTAL DISPLAY CASE)

Les fabricants d'écrans ont fixé des prix en commun, échangé des informations confidentielles, se sont reparti le marché, ont limité la production et la fourniture via email et des réunions mensuelles dans des hotels, karaoke bars et salons de thé à Taiwan entre 2001 et 2006.

En **2012**, le **DOJ** a condamné 8 entreprises et 22 cadres. Amendes € 1,20 billions approx.

Samsung demande la clémence en 2006.
En **2010** la **EC** inflige à six fabricants de LCD des amendes pour un montant total de € 600 millions.

En **2013**, la **Chine** condamne 6 fabricants pour un montant total de € 55 millions approx. C'est le premier cas d'amendes infligées pour des conduites en dehors de la Chine.

Au **Brésil**, la **CADE** entame une investigation préliminaire en 2008.
En **2019**, elle condamne 2 fabricants et 17 employés.
Montant total des amendes € 6.3 millions

En **2011** la **Corée du Sud** condamne 10 entreprises pour un montant de €170 millions approx.

LE CAS DES ECRANS LCD

CADE: “Le cartel a manipulé les coûts et les conditions d’offre du produit dans le monde. Comme les produits consommés au Brésil dépendent exclusivement du marché extérieur, une éventuelle distortion du marché global a forcément nuit au Brésil”

Plusieurs secteurs industriels du MERCOSUR dépendent des **importations**

Au Brésil, les employés devront payer collectivement plus de € 147,000 en amendes.

COMPANIES	EU	BRAZIL
Samsung + subsidiaires	€ 0 immunité totale	Accord
LG Display + subsidiaires	€ 215 millions + immunité partielle	Accord
AU Optronics	€ 116.8 millions	Accord
Chimei Innolux Corporation	€ 300 millions	€ 3.1 millions + clémence partielle
Chunhuwa Picture Tubes	€ 9 millions	Accord
HannStar Display Corporation	€ 8 millions	€ 3.2 millions
	Montant total des amendes € 648.8 millions	Montant total des amendes € 6.3 millions

IV – Focus : les procédures alternatives

- rappel du principe
- clémence
 - ✓ n'existe qu'au Brésil et en Argentine
 - ✓ vient d'être introduite en Argentine
 - ✓ nombreuses similarités avec UE et France, mais

IV – Focus : la clémence

- champ d'application (ententes horizontales v. ententes verticales)
- Argentine : clémence +
 - engagements (Argentine) : similarité
 - transaction (Argentine) : pas de procédure de transaction => procédure hybride inexistante

MERCI !

gai@marval.com

emmanuel.dieny@proreus.fr